

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020
---------------------------	---

L'an deux mille vingt et le mardi seize juin le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Nougaro, afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDA – DUNYACH ESCUDER-SANCHEZ – TRILLES – ARGELES – LACOUR – GARCIA-QUINTA – DURUPT MINNE – COPIN – SERRES – DE JESUS – DURAND – ESCRIVA – DAGOURET GELADE – SENIA – DARRAS – JEBLAOUI – BANTOURE – SABATIER – PALMA BUTIN – FRANCO – MUTI

Pouvoirs : E.BARTOLI à F.GELADE – S.AUSSEIL à D. FOURCADE

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Fabienne GELADE est désignée secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2020-23 : Signature de l'avenant n°2 du lot n°3 « cloisons – doublages et faux plafonds », dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'espace Mutualisé de CANOHÈS.

2020-24 : Signature de l'avenant n°1 du lot n°8 « peinture – sols souples et façades », dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'espace mutualisé de CANOHÈS.

2020-25 : Signature de l'avenant n°1 du lot n°5 « CVC – plomberie / sanitaires », dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'espace mutualisé de CANOHÈS.

2020-26 : Signature d'un contrat de fourniture d'électricité pour l'espace Jean-Louis VERNET, 4, rue du 14 Juillet à CANOHÈS.

2020-27 : Demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 (DSIL) dans le cadre des travaux de réaménagement et d'extension de l'école élémentaire annexe Julien PANCHOT.

2020-28 : Demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle Pauline ROLAND.

2020-29 : Signature de l'avenant n°1 du lot n°4 « menuiseries intérieures bois », dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'espace mutualisé de Canohès.

2020-30 : Actualisation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2020-2021.

2020-31 : Actualisation des tarifs de l'aide aux devoirs pour la rentrée 2020-2021.

2020-32 : Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire pour la rentrée 2020-2021.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020

DÉLIB 2020-01 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU les dispositions de l'article L.1411-5-II-a et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal **PROCLAME** Élus, pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la Commune, Président de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat :

Membres titulaires :

DE JESUS Joao
ESCRIVA Aude
BANTOURE Stéphane
SENIA Matthieu
BARTOLI Emmanuelle

Membres suppléants :

DAGOURET Alice
MINNE Bruyère
FOURCADE Denis
GARCIA-QUINTA Incarnation
ALENDIA Marie-Louise

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°01

DÉLIB 2020-02 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUX ASSEMBLÉES DE LA SPL PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.1524-5,
VU la circulaire du ministère de l'intérieur du 16 juillet 1985 chapitre 3.2,

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE**:

- Monsieur Denis **FOURCADE** comme représentant titulaire de la Commune de CANOHÈS aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- Monsieur Stéphane **BANTOURE** comme membre suppléant avec les mêmes fonctions et pouvoirs que Monsieur Denis **FOURCADE** si ce dernier est empêché.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°02

DÉLIB 2020-03 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DE LA SPL PYRÉNÉES-ORIENTALES AMÉNAGEMENT

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.1524-5,
VU la circulaire du ministère de l'intérieur du 16 juillet 1985 chapitre 3.2,

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE**:

- Monsieur Denis **FOURCADE** comme représentant titulaire de la Commune de CANOHÈS, auprès de l'Assemblée de la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement,
- Monsieur Stéphane **BANTOURE** comme membre suppléant avec les mêmes fonctions et pouvoirs que Monsieur Denis **FOURCADE** si ce dernier est empêché.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°03

DÉLIB 2020-04 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE**:

- Monsieur Jean-Louis **CHAMBON**, membre titulaire,
- Monsieur Jean-Luc **SERRES**, membre suppléant,
- Monsieur Joao **DE JESUS**, membre suppléant.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°04

DÉLIB 2020-05 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYDEEL 66

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-8,

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE**:

- Monsieur Denis **FOURCADE** délégué titulaire,
- Monsieur Gilles **TRILLES** délégué suppléant.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°05

DÉLIB 2020-06 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SIOCCAT

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE**:

- Madame Florence **ESCODER** en qualité de titulaire,
- Monsieur Matthieu **SÉNIA** en qualité de suppléant.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°06

DÉLIB 2020-07 : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DÉFENSE

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Monsieur Denis **FOURCADE**, en qualité de conseiller municipal correspondant défense.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°07

DÉLIB 2020-08 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal décide :

DE FIXER à 8 (huit), le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°08

DÉLIB 2020-09 : ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal **DÉCLARE** Élus :

1. **ALEND**A Marie-Louise
2. **ARGELES** Élodie
3. **ESCUDE**R-SANCHEZ Florence
4. **DURAND** Valérie
5. **SERRES** Jean-Luc
6. **DURUPT** Georges
7. **DARRAS** Mathilde
8. **MINNE** Bruyère

En qualité de membres du Centre Communal d'Action Sociale.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°09

DÉLIB 2020-10 : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2020

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relative notamment au développement de l'emploi, dite Loi « Macron », autorisant le Maire à octroyer jusqu'à 12 dimanches d'ouverture aux commerces de détail non alimentaires,

VU l'article L.3132-26 du Code du Travail, qui confère au Maire le droit de décider, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le

dimanche, de supprimer ce repos des dimanches désignés après avis du Conseil Municipal jusqu'à 5 jours par an et entre 5 et 12 jours par an avis conforme de l'EPCI dont elle est membre,

Le Conseil Municipal décide :

DE DONNER un avis favorable à l'ouverture des dimanches 5, 12, 19 et 26 juillet 2020 ; 2, 9, 16, 23 et 30 août 2020 et 6, 13 et 20 décembre 2020.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°10

DÉLIB 2020-11 : RÉTROCESSION DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LA PRADE

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER l'acquisition foncière à l'euro symbolique ci-dessus décrites et les termes de la promesse de vente,

D'APPROUVER l'intégration des dites parcelles dans le domaine public communal,

D'INDIQUER QUE la dépense sera imputée au budget principal 2020,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°11

DÉLIB 2020-12 : ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE PARCELLE CADASTRÉE N° AZ 25

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 3° et L1123-4,

VU le Code civil, et notamment l'article 1369,

VU l'arrêté municipal n°2019-84 du 13 juin 2019 reçu le 14 juin 2019 en Préfecture,

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer ses droits en application des dispositions des articles L1123-1 3° et L1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, concernant la parcelle cadastrée AZ 25, Lieu-dit Vinyer d'en Riera, 1.097 m², compte de propriété « Monsieur MARIA Louis », domicilié « 4 Rue de la Cloche d'Or 66000 PERPIGNAN »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°12

**DÉLIB 2020-13 : ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE PARCELLE
CADASTRÉE N° AA 64**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 3° et L1123-4,
VU le Code civil, et notamment l'article 1369,
VU l'arrêté municipal n°2019-84 du 13 juin 2019 reçu le 14 juin 2019 en Préfecture,

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer ses droits en application des dispositions des articles L1123-1 3° et L1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, concernant la parcelle cadastrée AA 64, Lieu-dit Les Travesses, 445 m², compte de propriété « Monsieur PEJOUAN François », domicilié « Fbg St Assicle 66000 PERPIGNAN »,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

**VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET
5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).**

Voir délibération n°13

**DÉLIB 2020-14 : ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE PARCELLES
CADASTRÉES N° AA 67 ET 69**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 3° et L1123-4,
VU le Code civil, et notamment l'article 1369,
VU l'arrêté municipal n°2019-84 du 13 juin 2019 reçu le 14 juin 2019 en Préfecture,

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer ses droits en application des dispositions des articles L1123-1 3° et L1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, concernant les parcelles cadastrées AA 67, Lieu-dit Les Travesses, 523 m², compte de propriété « Monsieur TRIADU Joseph Raymond », domicilié « 7 Rue Joseph Roumanille 83300 DRAGUIGNAN » et AA 69 Lieu-dit Les Travesses, 593 m², compte de propriété « Monsieur TRIADU Joseph Raymond », domicilié « 7 Rue Joseph Roumanille 83300 DRAGUIGNAN »,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

**VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET
5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).**

Voir délibération n°14

DÉLIB 2020-15 : ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE PARCELLES CADASTRÉES N° AA 66 ET 68

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 3° et L1123-4,

VU le Code civil, et notamment l'article 1369,

VU l'arrêté municipal n°2019-84 du 13 juin 2019 reçu le 14 juin 2019 en Préfecture,

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer ses droits en application des dispositions des articles L1123-1 3° et L1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, concernant les parcelles cadastrées AA 66, Lieu-dit Les Travesses, 521 m², compte de propriété « Monsieur PEJOUAN Raphaël », domicilié « 66350 TOULOUGES » et AA 68 Lieu-dit Les Travesses, 404 m², compte de propriété « Monsieur PEJOUAN Raphaël », domicilié « 66350 TOULOUGES »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°15

DÉLIB 2020-16 : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-12 DU 22 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal décide :

DE RETIRER la délibération du conseil municipal n° 2019-12 du 22 octobre 2019,

D'ÉMETTRE un avis favorable sur le droit de réponse exercé par le Maire en réplique au tract mettant en cause la politique locale d'aménagement de la commune et notamment en ce qu'il jette le discrédit sur le Conseil Municipal implicitement présenté, en tant qu'organe de gouvernance de la commune, comme irresponsable et incompétent.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°16

DÉLIB 2020-17 : CONVENTION TRIPARTITE DE GESTION DE COMPÉTENCE «INFRASTRUCTURES DE CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES» ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE, LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN ET LA COMMUNE DE CANOHÈS

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de cette convention telle que présentée en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer la convention tripartite de gestion de compétence.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°17

DÉLIB 2020-18 : SIGNATURE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL 66) D'UNE CONVENTION CADRE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de cette convention telle que présentée en annexe,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y référant.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°18

DÉLIB 2020-19 : AUTORISATION DONNÉE À LA SPL PERPIGNAN MÉDITERRANÉE À SIGNER L'AVENANT N°7 DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE DANS LA CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

VU la délibération n°2014-12 du 4 juillet 2014 approuvant la convention de mandat, d'étude et de réalisation avec paiement direct par le mandataire avec la SPL Perpignan Méditerranée,
VU la délibération n°2015-05 du 12 février 2015 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre (MOE) au lauréat du concours pour le réaménagement et l'extension des groupes scolaires, restaurant scolaire et l'accueil de loisirs périscolaire : la SARL Passelac et Roques, DETEC Bascou, Clean Energy, BE2T, Cabinet d'acoustique DELHOM, FCO Conseil et la société FONDATEC,

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER la SPL Perpignan Méditerranée à signer l'avenant n°7 tel que présenté ci-dessus ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET M. PALMA - MUTI - FRANCO - SABATIER et BUTIN).

Voir délibération n°19

DÉLIB 2020-20 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la création et la suppression de postes,
D'APPROUVER le tableau des effectifs.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°20

AFFAIRES DIVERSES

JURÉS D'ASSISES - Désignation des Jurés titulaires et suppléants constituant la liste préparatoire pour l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.



Le Maire,

Jean-Louis CHAMBON

